



Déclaration liminaire CAPD du 2 février 2012

Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les IEN,

Gel du point d'indice, augmentation des prélèvements obligatoires, augmentation de la TVA, recul de l'âge de la retraite, augmentation du nombre de trimestres obligatoires, décote, journée de carence, augmentation des tâches administratives, augmentation des effectifs, augmentation du coût de la vie, augmentation du chômage, augmentation de la précarité, augmentation de la difficulté scolaire, diminution du nombre d'enseignants, diminution des aides spécialisées, diminution des remplacements, diminution des possibilités de promotion, diminution de la vitesse d'avancement, dégradation des conditions de travail, quasi disparition de la formation initiale, quasi disparition de la formation continue, diminution des droits des personnels, baisse des pensions de retraite, diminution des possibilités de mutation ...

cet inventaire à la Prévert, pourrait sembler une folle exagération utilisée comme un aiguillon par des organisations syndicales va-t'en guerre déterminées à mettre le feu aux poudres !!!

Or, il s'agit bien du triste bilan d'un gouvernement déterminé à avoir la peau des Services Publics, du Service Public de l'Education Nationale.

Nos collègues souffrent dans leur vie et dans leur exercice professionnel, et malgré tout ils continuent à se battre au jour le jour, pour assurer la meilleure qualité d'enseignement pour leurs élèves.

Ceux qui parlent de privilèges à propos des fonctionnaires n'ont qu'une idée en tête : opposer les salariés entre eux, les privés d'emploi aux travailleurs, les « gagne rien » aux « gagne petit » .

Espérant que le peuple se déchirera pour empêcher la révolte collective salutaire. La France n'a jamais été aussi riche, mais cette richesse est confisquée par 10% de nos concitoyens qui ne participent pas à la solidarité nationale. Mais peut-on encore parler de citoyenneté s'agissant de personnes préoccupées de leur seul profit au détriment du bien public ?

roselyne bergé-sarthou, magali laborde, joëlle noguère et pierre torres

